

Emargement, Conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

Prénom	Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
Noyon	Pascal	Maire			
Anita	Plumart	Adjointe attachée aux écoles			
Maryse	Bernard	Adjointe attachée aux écoles			
Stéphanie	Couvreur	Adjointe attachée aux écoles			
Mathieu	Triquet	Adjoint attachée aux écoles			
Angélique	Lambot	Représentante des parents d'élèves			
Virgine	Evrard Rossignol	Représentante des parents d'élèves			
Denis	Wéry	Représentant des parents d'élèves			
Ronval	Elodie	Représentante des parents d'élèves			
Stéphanie	Renuart	Représentante des parents d'élèves			
Maud	Brulé	Représentante des parents d'élèves			
Angèle	Garbe	Représentante des parents d'élèves			
Alice	Dehen	Professeur des écoles			
Estelle	Durant	Professeur des écoles			
Adèle	Lefèbvre	Professeur des écoles			
Quentin	Lobry	Professeur des écoles			
Plumecocq	Virginie	Professeur des écoles			
Jocelyn	Somon	Directeur et professeur			
Chantal	Naert	Déléguée départementale de l'EN			

Circonscription de Jeumont

NOM DE L'ÉCOLE : groupe scolaire de Felleries
Adresse de l'école : 20 rue des Ecoles 59740 Felleries

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 6 NOVEMBRE 2018

Etaient présents,

ENSEIGNANTS

Alice Dehen(GS/MS), Estelle Durants(MS/PS/TPS), Quentin Lobry(CP/CE1), Adèle Lefèbvre(CE2/CM1), Jocelyn Somon(CM2 et direction), Virginie Plumecoq

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

- Madame Lambot
- Madame Renuart
- Madame Brulé
- Madame Evrard Rossignol
- Madame Garbe
- Madame Ronval
- Monsieur Wéry

REPRESENTANTS INSTITUTIONNELS

- Monsieur Noyon, Maire
- Membres de la commission des affaires scolaires Madame Plumart, Madame Bernard, Madame Couvreur, Monsieur Triquet
- Madame Chantal Naert, DDEN

Etaient absents excusés : Mme Lambot, M Triquet

Était absente : Mme Ronval

Ordre du jour :

- 1) Elections et la composition du conseil
- 2) Effectifs et répartition par classe
- 3) Règlement intérieur
- 4) Hygiène et sécurité
- 5) Communication
- 6) Le projet d'école et les actions 2018/2019
- 7) La classe de neige
- 8) Les évaluations nationales
- 9) Budget, subventions et bilan financier de l'AEEF,
- 10) Questions diverses

1) Election et composition du conseil d'école

Monsieur Somon souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'école et informe le conseil des résultats.

Participation

	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	138
Nombre de votants	72
Nombre de votes blancs ou nuls	18
Nombre de suffrages exprimés	54
Taux de participation	52.17%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	5
Quotient	10.80

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.					
U.N.A.A.P.E.					
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	5	54	5		5
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	5	54	5	0	5

Nombre de sièges pourvus	5
Nombre de sièges pourvus par tirage au sort	

La séance débute par la nomination des titulaires et des suppléants des représentants des parents d'élèves.

Titulaires	Suppléants
Denis WERY	Angèle LAMBOT
Stéphanie RENUART	Elodie RONVAL
Maud BRULE	
Virginie EVRARD ROSSIGNOL	
Angèle DAZIN GARBE	

M SOMON rappelle que les représentants des parents d'élèves doivent faire part des points qu'ils souhaitent aborder 8 jours avant le conseil. Également, que seuls les titulaires ont le droit de voter. En cas d'absence, c'est le suppléant qui prend ce droit. Enfin, titulaires et suppléants peuvent bien sûr tous assister au Conseil d'école.

M SOMON invite les personnes présentes à la réunion à se présenter. L'équipe pédagogique, les conseillers municipaux, les parents d'élèves et la représentante DDEN.

Mme NAERT rappelle sa fonction ; elle fait le lien entre la commune, l'école et les parents. Elle rencontre également les autres DDEN.

Il est précisé qu'il faut deux secrétaires de séances, un membre de l'équipe pédagogique et un des représentants des parents d'élèves ; Ce sont Adèle Lefebvre et Virginie Evrard Rossignol qui se portent volontaires.

2) Les effectifs au 17 octobre 2018, constat de rentrée :

Année scolaire	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	105	114	124	116	109	97	107

Prévisions pour l'année 2018/2019 établi le 17/10/2018 : 108 élèves

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										5
Effectifs constatés (au 15/10/2018)	5	12	8	11	14	10	11	15	10	96
Montée pédagogique (automatique)	0	5	12	8	11	14	10	11	15	86
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	5	12	8	11	14	10	11	15	86
Entrées (directeur)	7	12	2	0	0	0	0	0	0	21
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	7	17	14	8	11	14	10	11	15	107

L'effectif actuel est de 97 élèves. Le seuil minimum étant de 100 élèves pour 5 classes.

Monsieur SOMON rappelle qu'au niveau des modalités d'inscription, la mairie délivre d'abord une attestation d'inscription à la famille et qu'ensuite c'est à la famille de se rapprocher afin de retirer les documents d'inscription école. Monsieur Somon rappelle qu'une base de données des élèves existe et qu'elle est accessible à la mairie via une clé de sécurité.

3) Le règlement intérieur :

Monsieur SOMON présente le règlement intérieur de l'école

Quelques rappels : Le temps scolaire, les nouveaux horaires. La fréquentation scolaire : une fois inscrit, même si l'école n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans, elle doit être régulière. Le directeur se donne la possibilité de désinscrire en cas de fréquentation irrégulière. Également, la ponctualité est de rigueur. La question du goûter l'après-midi a été abordée mais il a été jugé qu'il était encore temps pour les enfants de goûter après la sortie. Rappelons que la collation du matin doit être un fruit ou un laitage, de l'eau (pas de boisson sucrée, de biscuits, de bonbons).

Concernant les inscriptions, seuls les enfants ayant 2 ans révolus au 31 décembre peuvent être inscrits en cours d'année.

Le Conseil d'École, en sa séance du 06/11/2017 adopte ce règlement à l'unanimité des membres présents.

Le présent règlement s'applique donc sans distinction à tous les élèves de l'école et ce durant toute leur scolarité à l'école

4) Sécurité

Sécurité des agents et personnel communal

Monsieur SOMON a été informé par Monsieur Borel, référent Hygiène et sécurité des écoles pour la circonscription de Jeumont, que la commission Hygiène et Sécurité de l'Education Nationale passera dans l'école le 3 décembre 2018. Les services académiques préviendront officiellement la commune et l'école par courrier. Elle procédera à un diagnostic des dangers dans l'école et informera le maire des dispositions à prendre. Une inspection suivra dans l'année.

Sécurité des élèves :

Risque incendie : deux exercices doivent être faits dans l'année. Le 1^{er} a été fait le 24 septembre 2018.

Question des parents : les détecteurs à incendie ont-ils été installés ?

Réponse de la commune : non, c'est en cours.

Monsieur SOMON présente les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS). Il rappelle qu'il existe aujourd'hui deux PPMS distincts :

Un PPMS « risques majeurs » : Son principe est d'organiser une mise en sûreté des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours. Un exercice doit être fait par année scolaire.

Un PPMS « attentat/intrusion » : ce PPMS définit les comportements à adopter en cas d'attaque terroriste directe ou indirecte. Deux protocoles différents existent résumé par « On se cache » et « On s'enfuit ». Un exercice doit être fait par année scolaire. Il sera fait le lundi 12 novembre 2017.

Il rappelle également que le **Plan vigie Pirate** est toujours en vigueur

Des affichettes d'informations sont présentes sur les murs des écoles avec les recommandations faites aux parents.

Rappel :

- Eviter les attroupements
- Ne pas stationner devant les entrées et sorties d'école
- Signaler tout comportement suspect
- Ecole fermée = passage obligé par le bureau du Directeur (sonnette)

5) Communication avec les familles

- 3 réunions parents /professeurs auront lieu cette année.

Un bilan par trimestre sera fait soit 3 réunions parents/professeurs individuelles. La 1^e aura lieu la semaine du 13 au 20 décembre 2018.

Bien entendu, les parents dont les enfants présentent certaines difficultés seront invités à rencontrer le professeur plus fréquemment.

- Un cahier ou pochette d'évaluation vous est régulièrement transmis
- Chaque professeur pourra communiquer avec son groupe de parents d'élèves via Classroom ; la communication peut également se faire via le carnet de liaison ou l'agenda.
- En maternelle, la communication se fait de manière générale par affichage.
- La communication sur la vie de l'école sur le site de l'école.

Il est rappelé que les parents peuvent accompagner leur enfant dans le couloir mais également dans la classe lors des temps d'accueil. Le professeur étant dans un temps d'accueil de sa classe et de sa mise en place, il est souhaitable pour tout problème qui demande de débattre, de prendre un rendez-vous.

6) Le Projet d'école 2017/2021 :

Présentation du projet d'école

Le projet d'éducation artistique et culturel (PEAC)

Cette année, il est basé sur un projet pluridisciplinaire autour du voyage à la découverte des 5 continents. La période 1 a été consacrée à l'Europe et s'est appuyé sur la découverte de Kandinsky et de l'exposition temporaire proposée par le Musverre, la seconde période sera consacrée à l'Afrique par la découverte des objets du quotidien et le visionnage de Kirikou, la 3^e à l'Océanie par la découverte de l'art aborigène et de l'artiste Alik Tipoti, la 4^e sera dédiée à l'Asie, les élèves découvriront Hokusai et le réalisateur Miyazaki et enfin la dernière période concernera l'Amérique, le Pop Art dans le Nord (Warhol et Basquiat notamment, et la découverte d'Alicia Paz dans le sud.

Au niveau art plastique et histoire de l'art, deux grands objectifs. D'abord, proposer chaque période une exposition aux parents sur chaque période. Puis lors de la fête des écoles, rassembler toutes ces productions afin de montrer la diversité culturelle existante dans le monde.

D'autres matières entreront en jeu, la littérature, la géographie, les mathématiques, la découverte du monde....

Le prix des Incorruptibles qui pourra compléter occasionnellement « voyage et continents ».

Enfin, le chant choral est toujours présent et reste un moment important de la semaine.

Les actions :

- La sortie au Musverre du jeudi 27 septembre sur l'exposition Udo Ziem Bock, artiste franco-allemand
- Un spectacle de marionnettes est proposé dans le cadre des fêtes de Noël le jeudi 20 décembre après-midi. Son coût est de 629,20€.
- La soirée cabaret le vendredi 29 mars. Chant choral, théâtre et cirque au programme.
- La fête du court métrage qui aura lieu cette année en mars 2019.

- Le prix des Incorruptibles avec un vote courant mai.
- La classe de neige
- La fêtes de fin d'année sur le thème du voyage et des continents
- Les CM1/CM2 présenteront « Machu Picchu », conte musical, le vendredi 7 juin au Bastion à Avesnes sur Helpe. Ce spectacle se fait en collaboration avec 4 écoles de la circonscription. Les élèves de cycle 1 et 2 présenteront Intervenante : Mme DENIS de la Communauté de Communes. Ce projet a vu le jour dans le cadre de Lille 3000.

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Les actions :

- Toute l'école est inscrite à l'Opération « Cueillons la nature ».
- Commémoration du 11 novembre.
- L'opération « Nettoyons la nature » et la sensibilisation au recyclage
- Escrime : 3 classes (CM, CE1/CE2, CP/GS)
- Les incorruptibles
- La classe de neige
- Une action de solidarité pour l'Indonésie
- Le concours des écoles fleuries en maternelle
- La participation au marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque.
- La programmation de l'Attestation de Première Education Routière (APER)

NB : d'autres sorties ou évènements pourront voir le jour au cours de l'année.

D'autres actions

- Gouter de Noël : Il aura lieu le vendredi 22 décembre à la salle des fêtes de Felleries. L'organisation reste à planifier.
- Piscine (CM2, CM1/CE2, CE1/CP, GS)

Le vendredi de 10h à 11h

10 séances de janvier à mars pour les classes de Mme DEHEN et Monsieur LOBRY,
10 séances avril à juin pour les classes de Monsieur SOMON et Madame LEFEBVRE.

Merci à la commune pour le financement de cette activité obligatoire et inscrite dans les programmes

7) Les évaluations nationales

Ces évaluations n'ont pu être analysées à l'heure actuelle car il n'y a pas de résultats d'ensemble.

8) Les comptes et subventions de l'AEFF :

Au 5 novembre 2018 :

Sur le compte courant : 1509.72€

Sur le livret A : 2 774.13€

- Les subventions allouées depuis le début de l'année civile :

Commune :

1819€ pour les transports

2850€ pour la classe de neige

200€ pour l'opération « Cueillons la nature »

5 000€ pour les fournitures scolaires

7,50€ par enfant de maternelle pour l'achat des livres de Noël.

Amicale Laïque

700€ pour l'escrime et l'atelier Blues

- Demande de subvention en cours :

Classe de neige : 2300€ à l'Amicale et 3450€ à la commune

Spectacle de marionnettes : 300€ auprès de l'Amicale laïque sur un total de 629,20€

9) Questions diverses

- Le stationnement pose toujours un problème devant l'école élémentaire. Les représentants des parents d'élèves proposent de marquer les places de stationnement (moitié chaussée-moitié trottoir ou en épis pour gain de place), de mettre la rue en sens unique, de dévier les gros engins, poids lourds pour éviter qu'ils ne passent aux heures d'école. La commune doit rencontrer les responsables de cette départementale dans la semaine et certaines réponses seront apportées au prochain conseil d'école.

D'autres remarques sont faites quant à la vitesse : certains parents ne respectent pas la vitesse limitée à 30, tout comme certains extérieurs.

- Problème de coups à la récréation : des enfants se font frapper et leurs camarades qui voudraient aller voir le maître ont la menace de se faire frapper à leur tour. L'équipe enseignante sera vigilante.